

PARTIE I

**VUE D'ENSEMBLE :
PROGRÈS ET DÉFIS
POUR L'AFRIQUE**

THÉMATIQUE I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

THÈMES :

- agriculture
- commerce
- infrastructures
- cadre réglementaire et institutionnel du secteur privé
- durabilité environnementale et changement climatique

Quels engagements ont été souscrits ?

Aussi bien **les gouvernements africains** que **leurs partenaires au développement** ont reconnu l'importance déterminante de la croissance économique pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

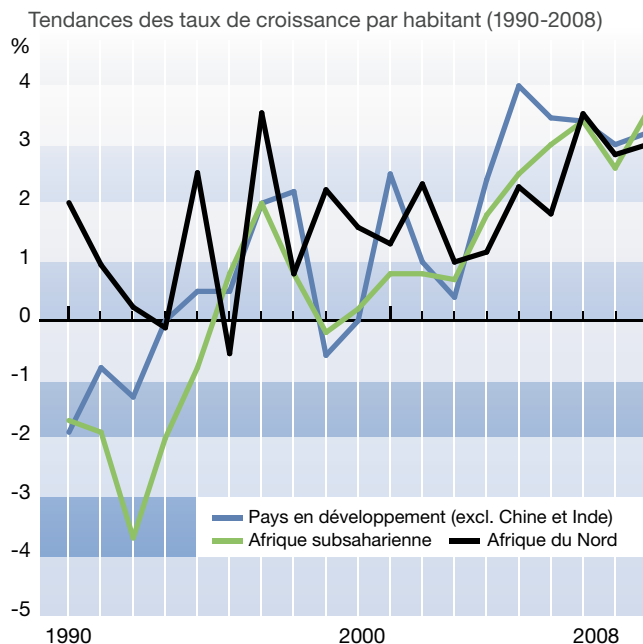
Les gouvernements africains ont identifié, dans une série de déclarations, leurs grands objectifs en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire ainsi que des objectifs spécifiques concernant l'utilisation d'engrais, avec notamment l'engagement d'allouer au moins 10 % des dépenses publiques au secteur d'ici à 2008. Ils se sont engagés à faire des échanges un objectif central de leurs stratégies nationales de développement, à encourager les exportations, à améliorer la compétitivité et à promouvoir le commerce intrarégional. Ils ont défini des stratégies pour le développement des infrastructures dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des transports et des TIC. Ils ont appelé de leurs vœux la promotion du secteur privé, notamment le renforcement des marchés financiers et l'amélioration des cadres réglementaires. Enfin, ils se sont engagés à favoriser la durabilité de l'environnement et à intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales et régionales de développement.

Les partenaires au développement ont accordé une priorité accrue à la croissance. À propos des questions interdépendantes du commerce et de l'agriculture, ils se sont engagés à soutenir les négociations commerciales multilatérales se tenant à l'OMC en vue d'assurer des améliorations sensibles de l'accès aux marchés et des réductions des subventions à l'agriculture qui faussent les échanges, en plus d'une augmentation de « l'aide pour le commerce ». Ils se sont engagés à accroître l'aide aux infrastructures, pour assurer notamment un plus large accès aux énergies propres, et sont convenus de plans d'action concernant les questions d'accès et de sécurité en matière d'eau et d'énergie. Ils se sont engagés aussi à contribuer à mobiliser à la fois des ressources publiques et la participation du secteur privé pour le développement des infrastructures et, plus généralement, à œuvrer avec les institutions et les gouvernements africains pour faire en sorte d'améliorer les conditions de l'investissement et de réduire les coûts

de l'activité commerciale et industrielle. S'agissant du changement climatique, ils ont pris des engagements, en tant que signataires du plan d'action de Bali de décembre 2007, pour développer leurs actions en matière d'atténuation, de soutien à l'adaptation, de transferts de technologies et de ressources financières.

Ont-ils été respectés ?

Le tableau d'ensemble est contrasté. **Les gouvernements africains** ont beaucoup progressé dans la mise en œuvre de réformes macroéconomiques et de mesures de stabilité ainsi

L'Afrique a enregistré une croissance économique vigoureuse et soutenue

Source : Données de la Banque mondiale par pays ; Perspectives économiques mondiales, 2009.

que dans la simplification des réglementations économiques et le renforcement de l'environnement institutionnel des entreprises. Des progrès ont été réalisés dans le secteur agricole sur des questions comme l'utilisation d'engrais, mais la réalisation de l'objectif de consacrer 10 % des dépenses à ce secteur, fixé à Maputo en 2003, n'a guère progressé. Des avancées satisfaisantes ont été réalisées dans certains secteurs de la politique commerciale, comme la réduction des droits à l'importation et des taxes à l'exportation ainsi que des restrictions quantitatives, mais les progrès vers le renforcement de l'intégration économique régionale ont été lents et gênés par les obstacles au commerce trans-frontalier et les chevauchements au niveau de la participation aux communautés économiques régionales (CER). S'agissant des infrastructures, des progrès ont été réalisés dans des domaines comme la réforme de la réglementation et l'élaboration de cadres stratégiques dans certains sous-secteurs, notamment le transport routier, mais les avancées ont été moindres sur d'autres fronts comme la gestion des ressources en eau. Un intérêt accru est aujourd'hui porté au problème de la durabilité environnementale, et plusieurs initiatives ont été engagées récemment au niveau continental et sous-régional, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir sur la voie de l'intégration des politiques liées au climat dans les stratégies nationales de développement.

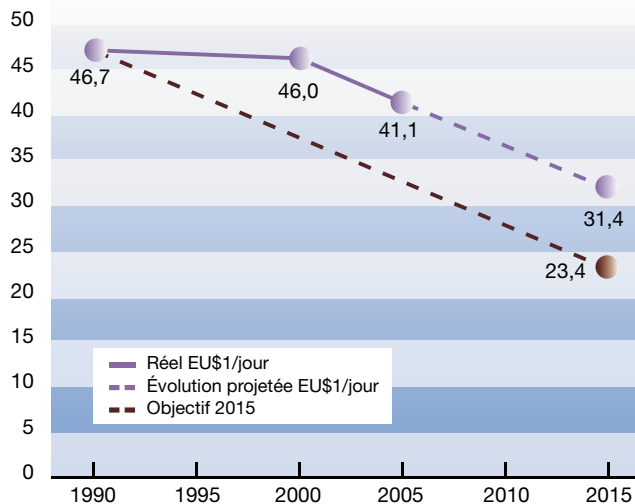
L'aide **des partenaires au développement** à l'agriculture a diminué en pourcentage de l'APD totale dans la dernière décennie, bien que sa part commence aujourd'hui à se redresser de nouveau. Plus important, les efforts multilatéraux déployés pour faire avancer le programme de travail sur le commerce convenu à la réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong en 2005, sont toujours dans l'impasse. D'importantes mesures de soutien intérieur – notamment pour le coton – restent en place, tout comme les droits sur les importations de produits de base agricoles. Les régimes bilatéraux de préférences ont continué d'évoluer toutefois, et des mesures ont été prises pour accroître l'accès aux marchés des pays les moins avancés en tant que groupe. Les totaux notifiés relatifs à « l'aide pour le commerce » marquent une certaine augmentation, mais restent sensiblement inférieurs au niveau promis. La situation en matière d'infrastructures



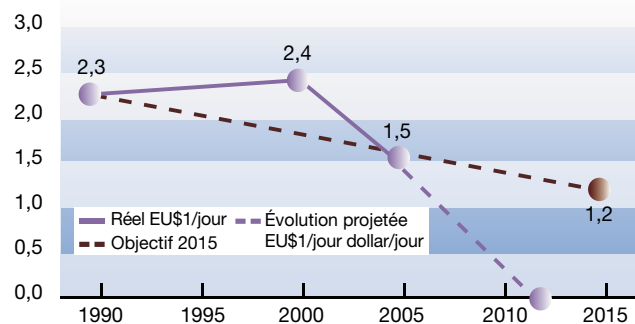
© Eric Miller / Banque Mondiale

Les taux de pauvreté ont fléchi depuis 2000 mais un ralentissement de la croissance mettra les progrès en péril

Pourcentage de la population vivant avec moins de EU\$1 par jour
Afrique subsaharienne



Pourcentage de la population vivant avec moins de EU\$1 par jour
Afrique du Nord



*sur la base EU\$/jour
Source : Banque Mondiale, Série du Rapport de suivi mondial et estimations des services de la Banque mondiale.

est meilleure – l'établissement du Consortium pour les infrastructures en Afrique en 2005 a été à cet égard une évolution clé. Après avoir stagné pendant une décennie, les engagements en faveur de l'aide aux infrastructures ont rebondi et ont sensiblement augmenté depuis 2006. Plusieurs initiatives ont été engagées pour promouvoir l'investissement du secteur privé, notamment l'établissement du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique, bien qu'un soutien accru soit de toute évidence encore nécessaire dans des domaines comme le développement des marchés des capitaux. Une priorité accrue a été accordée à des questions comme la durabilité environnementale et l'énergie propre, et certaines initiatives destinées à financer l'adaptation ont été lancées. Mais les partenaires au développement doivent faire beaucoup plus dans tous ces domaines.

Quels ont été les résultats

Malgré le tableau contrasté décrit ci-dessus, des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs secteurs clés :

- La croissance économique est passée d'environ 4 % en moyenne sur la période 1997-2002 à plus de 6 % en 2003-2007, et a été largement répartie sur l'ensemble des pays. L'inflation a été réduite et les pays importateurs de pétrole ont enregistré des soldes de comptes extérieurs et budgétaires plus viables ;
- Dans ce cadre global, la croissance du secteur agricole a plus que doublé, pour passer de 2,7 % en 2002 à près de 6,0 % en 2006, du fait à la fois de l'amélioration de la productivité et de l'évolution des prix ;
- Les résultats de l'Afrique en matière d'échanges internationaux se sont améliorés, les exportations passant de 159 milliards de dollars EU en 2000 à 424 milliards en 2007 ;
- Les coûts de l'activité commerciale et industrielle ont diminué, plus de la moitié des pays africains ayant mis en œuvre des réformes en 2007-2008 pour faciliter la gestion des entreprises et attirer des investissements de l'étranger ; et
- L'accélération de la croissance a contribué à une réduction de la pauvreté monétaire et à un recul de la proportion d'individus vivant avec moins de 1 dollar EU par jour, qui est tombée de 46,0 % en 2000 à 41,1 % en 2005 dans la région subsaharienne.

Mais l'Afrique reste confrontée à d'énormes enjeux :

- Les rendements céréaliers et la production alimentaire par habitant demeurent parmi les plus faibles du monde, avec des rendements par hectare pour les cultures vivrières inférieurs de plus de moitié à leur niveau dans les pays en développement en tant que groupe ;
- Le sous-développement des infrastructures reste un obstacle majeur à la croissance économique ;
- L'augmentation rapide des exportations a surtout concerné les pays producteurs de pétrole. L'Afrique reste très tributaire d'un petit nombre d'exportations, dont les carburants et les produits miniers à hauteur d'environ 70 % ;
- Le coût de l'activité commerciale et industrielle en Afrique est encore le plus élevé du monde ;
- Beaucoup de pays ont été durement touchés par les chocs des prix des produits alimentaires et des carburants de 2008, qui se sont traduits par des difficultés macroéconomiques et ont plongé 24 millions de personnes supplémentaires en dessous du seuil de la faim ;
- La plupart des pays sont pénalisés par le ralentissement de l'économie mondiale, qui aura une incidence sur les exportations, la croissance et l'offre de financement. Les prix des principales matières premières ont fortement diminué. D'après les dernières prévisions, la croissance devrait ralentir, pour tomber de 6,2 % en 2007 à 3,4 % en 2009 ; et
- Beaucoup de pays souffriront gravement du changement climatique, qui imposera d'énormes coûts d'adaptation.

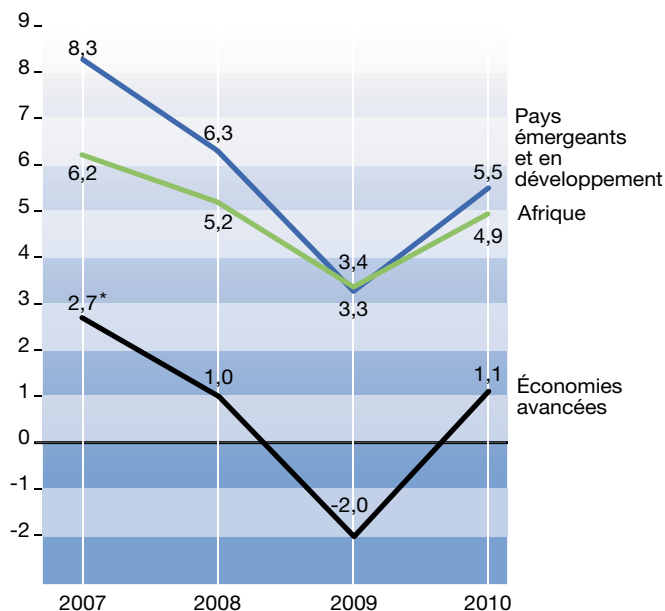
Principales priorités pour l'avenir

Une action plus résolue est nécessaire dans de nombreux domaines. Pour **les gouvernements africains**, il s'agit notamment de :

- Poursuivre les efforts pour améliorer les conditions de l'investissement, réduire les coûts de l'activité commerciale et industrielle, et améliorer l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ;
- Accroître les investissements publics dans les principaux secteurs productifs – l'agriculture et les infrastructures en particulier ;
- Intensifier les efforts pour encourager l'intégration économique régionale ; et
- Intégrer la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique dans la planification économique.

Les perspectives mondiales

(Changement de pourcentage depuis l'année précédente)



Source : IMF WEO Update (janvier 2009)

Pour **les partenaires au développement**, les principales priorités sont notamment les suivantes :

- Redoubler d'efforts pour parvenir à un accord dans le cadre des négociations commerciales multilatérales se tenant à l'OMC, notamment sur les questions qui préoccupent le plus l'Afrique ;
- Accroître les financements et promouvoir les partenariats avec le secteur privé dans l'agriculture et les infrastructures ; et
- Accroître le soutien financier et technique destiné à aider l'Afrique à s'adapter au changement climatique et à développer les énergies propres, conformément aux engagements pris à Bali.

THÉMATIQUE II : INVESTIR DANS L'HUMAIN

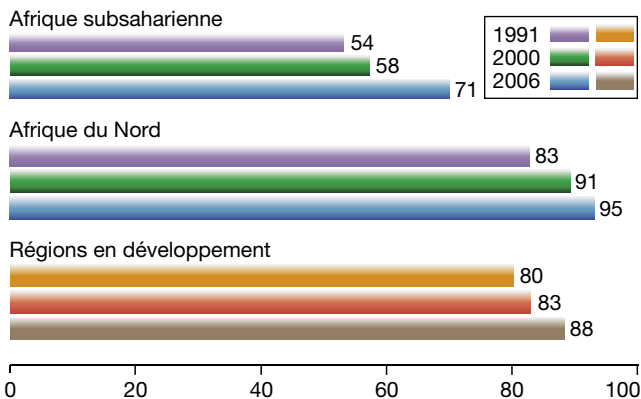
- THEMES** :
- éducation
 - santé
 - égalité des sexes¹

Quels engagements ont été souscrits ?

L'adoption des OMD en 2000 a marqué une réorientation des priorités à l'échelle internationale au bénéfice de l'éducation et de la santé et d'une prise en compte de la situation spécifique des femmes dans ces domaines (concrétisée par les objectifs concernant la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et la mortalité maternelle). Ces objectifs ont été réaffirmés par les engagements précis qu'ont pris sur ces aspects tant **les gouvernements des pays africains** que **les partenaires au développement**.

Le taux net d'inscription en école primaire a été celui progressant le plus rapidement de toutes les régions

Taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire, 1990-1991, 1999-2000 et 2005-2006 (%)



Source : Rapport 2008 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu en 2000 à Dakar, **les gouvernements des pays africains** et leurs partenaires ont adopté le cadre d'action de Dakar, par lequel les signataires s'engageaient collectivement à assurer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous. En 2006, l'Union africaine a lancé la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique, qui recouvre un vaste programme d'action portant notamment sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, et sur la parité. Un certain nombre de pays d'Afrique ont par la suite adhéré à l'Initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative - FTI) et ont pris part à l'élaboration de plans à long terme chiffrés, destinés à assurer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, ces plans ne comportant toutefois pas d'objectifs de dépenses quantifiés avec précision. D'autres pays africains se sont engagés pour leur part à consacrer 15 % de leur budget au secteur de la santé et à renforcer leurs systèmes de santé tout en prenant en parallèle des engagements concernant certaines maladies en particulier, comme le VIH/sida. L'Union africaine a adopté des déclarations qui ont fait date sur des questions intéressant l'égalité entre les sexes, notamment le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces deux textes portent sur une très large palette de thèmes, au nombre desquels les droits fonciers, les droits à la propriété et la représentation politique, ainsi que sur d'autres questions précises ayant trait à l'éducation et à la santé.

Les partenaires au développement, de leur côté, ont pris l'engagement d'investir davantage de ressources dans l'éducation et la santé. Les sommets du G8 en particulier leur ont offert l'occasion de prendre de nombreux engagements ou de réaffirmer des engagements antérieurs visant à satisfaire les besoins de financement des pays bénéficiaires de l'Initiative de mise en œuvre accélérée et à drainer des ressources vers la lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies infectieuses ; c'est ainsi qu'en 2006 ils ont promis de s'employer à réunir une enveloppe supplémentaire de 60 milliards de dollars EU en faveur de la lutte contre les maladies infectieuses et du renforcement des systèmes de

¹ Les questions ayant trait à l'égalité des sexes sont également traitées dans les thématiques I et II

santé. Le VIH a fait l'objet d'une attention particulière. Ont également retenu l'intérêt certaines questions de portée plus large telles que le recrutement des personnels de santé. Les partenaires au développement ont en outre pris toute une série d'engagements destinés à appuyer les efforts déployés par leurs homologues africains pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, même si ceux-ci ont le plus souvent pris la forme de déclarations de soutien de portée générale plutôt que d'engagements quantifiables précis et assortis d'échéances.

Ont-ils été respectés ?

Le tableau d'ensemble est contrasté. Près de la moitié **des pays africains** ont défini des plans nationaux pour l'éducation qui ont été approuvés dans le cadre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée, et environ un tiers ont présenté des plans chiffrés à long terme pour assurer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous. On a pu observer un accroissement notable des ressources intérieures affectées à l'éducation, en pourcentage du PIB, bien qu'aucun objectif précis n'ait été fixé en la matière. Près de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne ont établi des plans et des objectifs afin d'atteindre l'accès pour tous au traitement contre le VIH / sida, et un peu moins ont mis en œuvre des plans destinés à accélérer la lutte contre la tuberculose. Néanmoins, cinq pays seulement avaient atteint en 2005 l'objectif approuvé en 2001 consistant à consacrer 15 % du budget national à la santé, et plus de la moitié d'entre eux y avaient consacré moins de 10 % de leur budget. S'agissant de l'égalité entre les sexes, la plupart des pays ont honoré moins de la moitié de leurs engagements, selon le Tableau des progrès accomplis en Afrique en matière de promotion des femmes de la CEA-ONU : les progrès se sont concentrés dans les secteurs sociaux et c'est dans celui des conflits et de la gouvernance politique qu'ils ont été le plus ténus.

Les partenaires au développement ont intensifié leur soutien tant en faveur de la santé que de l'éducation. Ce constat est particulièrement remarquable dans le cas de la santé : le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose



© Organisation internationale du Travail / Crozet M

et le paludisme a en effet reçu des concours substantiels, et des mécanismes de financement novateurs ont été mis en place. L'OMS s'attache à élaborer un code de pratique sur le recrutement des personnels de santé venant de pays où il existe des pénuries dans ce domaine. Dans le secteur de l'éducation, les ressources ont été accrues, mais demeurent en deçà des besoins. Un volant de ressources supplémentaires a été alloué à la réalisation des objectifs visés en matière d'égalité entre les sexes, en particulier dans les secteurs sociaux.



© Eric Miller / Banque Mondiale

Quels ont été les résultats ?

Les pays africains ont accompli des progrès considérables, en particulier pour améliorer l'accès à l'éducation :

- Le continent africain est la région du monde qui a enregistré la plus forte progression du taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, celui-ci étant passé de 58 % à 71 % en Afrique subsaharienne;
- La plupart des pays africains ont d'excellentes chances d'atteindre d'ici à 2015 la parité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire ; et
- Dans plusieurs pays d'Afrique, le taux de prévalence du sida a sensiblement reculé, et l'accès aux traitements antirétroviraux est devenu plus aisé. Des avancées ont également été réalisées pour d'autres maladies comme la tuberculose. L'utilisation de moustiquaires se répand de plus en plus. Le nombre de décès dus à la rougeole a diminué.

Il reste néanmoins d'énormes difficultés à surmonter :

- Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire demeure le plus faible du monde, 33 millions d'enfants ne vont pas à l'école, les taux d'achèvement d'un cycle complet d'études sont beaucoup plus faibles encore que les taux de scolarisation, et les effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire et supérieur demeurent très bas ;
- L'Afrique est de toutes les régions celle qui connaît le taux le plus élevé d'analphabétisme chez les femmes et qui accuse l'écart le plus marqué entre hommes et femmes pour ce qui est du niveau d'instruction ;
- Dans de nombreux pays d'Afrique, le système de santé pâtit du manque de ressources financières, de personnel et d'équipement. L'Afrique affiche les indicateurs de santé les plus faibles du monde ;
- S'agissant de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la mortalité maternelle, les améliorations ont été minimales, si

bien que la plupart des pays d'Afrique sont très loin de pouvoir espérer atteindre les OMD relatifs à la santé : une femme enceinte est exposée à un risque 180 fois plus élevé de mourir de complications liées à sa grossesse en Afrique qu'en Europe ;

- Plus des deux tiers des personnes atteintes du sida vivent en Afrique et plus de 1 million de personnes, principalement des femmes et des enfants, meurent chaque année du paludisme ; et
- En outre, les femmes continuent d'être victimes d'inégalités, non seulement du point de vue social, mais aussi sur le plan des perspectives économiques et de la responsabilisation politique, notamment en ce qui concerne les droits fonciers et les droits à la propriété.

Principales priorités pour l'avenir

Dans de nombreux domaines, de nouvelles mesures doivent être prises d'urgence. La section qui suit ne cite que quelques-unes des plus importantes. Du côté **des pays africains**, il s'agit :

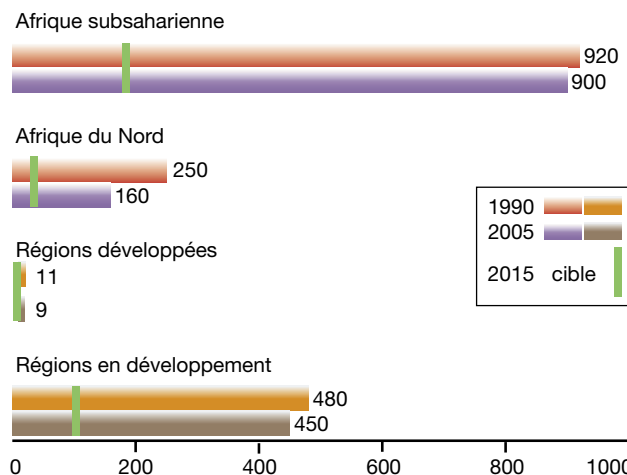
- D'orienter un volant accru de ressources intérieures vers les secteurs sociaux et de tracer une trajectoire précise pour la concrétisation des engagements pris en matière de dépenses ;
- De s'attaquer à des questions stratégiques centrales, y compris l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des systèmes de santé ; et
- D'accélérer la mise en œuvre du Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, en exigeant des pouvoirs publics davantage d'information sur les résultats.

Du côté **des partenaires au développement**, les priorités essentielles sont les suivantes :

- Continuer à investir des ressources accrues dans ces secteurs, en recourant dans toute la mesure du possible

Pour sauver des vies maternelles, les progrès restent faibles

Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, 1990 et 2005



Source : Rapport 2008 des Nations unies sur les objectifs du millénaire pour le développement.

aux systèmes des pays pour les acheminer, conformément au programme d'action d'Accra ;

- Prendre d'autres mesures pour faciliter l'accès à des traitements et à des médicaments abordables contre certaines maladies ; et
- S'attaquer au problème du recrutement de professionnels de santé qualifiés par des pays développés en situation de pénurie.

THÉMATIQUE III : BONNE GOUVERNANCE

- THEMES :**
- gouvernance politique
 - gouvernance économique
 - paix et sécurité

Quels engagements ont été souscrits ?

Les gouvernements africains ont pris depuis 2000 une série d'engagements phares en faveur de la bonne gouvernance, notamment dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (2001), la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits de la femme (2003), la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la Déclaration d'Abuja relative à la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises (toutes deux de 2003), la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2004) et la Déclaration du NEPAD sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises (2002). Sur les questions de paix et de sécurité, le protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été convenu en 2002. Une position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères, adoptée en 2000, a été ultérieurement prolongée par une série d'initiatives régionales, notamment une nouvelle convention signée par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2006.

Les partenaires au développement ont pris des engagements successifs pour encourager et soutenir la bonne gouvernance et les droits de l'homme, d'une part en tant que signataires d'instruments internationaux plus généraux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et, plus récemment, la Convention des Nations unies contre la corruption ainsi que la Convention anti-corruption de l'OCDE, et d'autre part dans le cadre d'initiatives concernant plus directement l'Afrique, comme le Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, ils se sont employés en particulier à appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour mener des opérations de soutien de la paix et des activités de consolidation de la paix, notamment lors des différents sommets du G8, où ont été adoptés une série de plans d'action contenant des engagements spécifiques, par exemple pour la formation et l'équipement des forces de maintien de la paix des pays



©TS/IRIN

africains d'ici à 2010, ainsi que par le biais d'engagements pris par l'Union européenne pour fournir une aide financière aux opérations de soutien de la paix. Les partenaires au développement sont aussi signataires d'instruments internationaux plus larges, notamment le Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, le Protocole des Nations unies relatif aux armes à feu, entré en vigueur en 2005, et la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, adoptée en 2006.

Ont-ils été respectés ?

Les gouvernements africains ont donné suite aux engagements énoncés ci-dessus en mettant en place divers mécanismes concrets, notamment le MAEP, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de justice. Jusqu'ici, un peu plus de la moitié des États membres de l'UA ont volontairement accédé au MAEP, 15 pays ont lancé un examen et cinq examens ont été réalisés dans ce cadre. Ce processus a permis d'axer l'attention des milieux politiques sur des problèmes cruciaux comme la gestion de

la diversité, les opérations électorales, le régime foncier et la corruption. Cependant, l'accélération du rythme des examens et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux en résultant restent des enjeux majeurs. Quelque 27 pays ont ratifié la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, bien que nombre d'entre eux doivent encore mettre au point des stratégies nationales d'ensemble pour assurer la mise en œuvre effective de ce texte. Plusieurs opérations de soutien de la paix ont été entreprises par l'UA ou des organisations infrarégionales. La disponibilité de financements suffisants et prévisibles reste toutefois une entrave majeure aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Beaucoup reste aussi à faire pour mettre en œuvre intégralement les accords régionaux indiqués plus haut sur les armes légères et de petit calibre.

Les partenaires au développement ont fourni un soutien financier au MAEP et ont réservé des fonds pour soutenir les réformes déclenchées par ce processus. Dans le domaine de la gouvernance économique, 37 pays ont ratifié la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, et on a dénombré un nombre important d'enquêtes et de condamnations. La mise en œuvre laisse cependant encore à désirer dans certaines parties à la Convention. En outre, bien que les Nations unies et la Banque mondiale aient lancé l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés pour aider les pays en développement à récupérer les actifs volés, une aide plus soutenue est nécessaire (par exemple par le biais de l'entraide judiciaire) pour rendre cette initiative plus efficace. Un soutien financier important a été fourni aux opérations de maintien de la paix de l'UA, dont les coûts financiers ont été financés dans une large mesure par les partenaires au développement – même si les financements fournis restent insuffisants pour répondre aux besoins et ont été acheminés par des voies multiples, souvent sur une base ponctuelle. La mise en œuvre de des instruments internationaux sur les armes légères et de petit calibre a été inégale, un grand nombre d'États n'étant pas dotés de lois ou de procédures permettant de contrôler la production et l'exportation de ces armes.



© UNDP/Anders Gunnartz

Quels ont été les résultats ?

D'importantes évolutions positives ont été observées :

- Le processus de libéralisation politique s'est poursuivi, un nombre croissant de pays évoluant vers un régime démocratique pluraliste. Des élections se tiennent plus régulièrement : au cours de la décennie 1996-2006, 44 élections ont eu lieu en Afrique subsaharienne ; de 2005 à 2007, on a dénombré 26 élections présidentielles et 28 élections parlementaires sur le continent. L'intégration sociale s'améliore : des segments de la population qui en étaient auparavant exclus (femmes, enfants, groupes ethniques...) sont davantage engagés dans les processus politiques ;
- Il y a eu des améliorations importantes en matière de gouvernance économique : la gestion des finances publiques, notamment, a contribué à la stabilité macroéconomique et à la mobilisation des recettes. Dans plusieurs pays, des percées majeures ont été faites pour ce qui est des enquêtes anti-corruption et des condamnations ; et

- Après s'être accru régulièrement tout au long des années 90, le nombre de conflits armés où l'Etat est l'un des belligérants a sensiblement diminué, de 16 en 1999 à 7 en 2006 en Afrique subsaharienne.

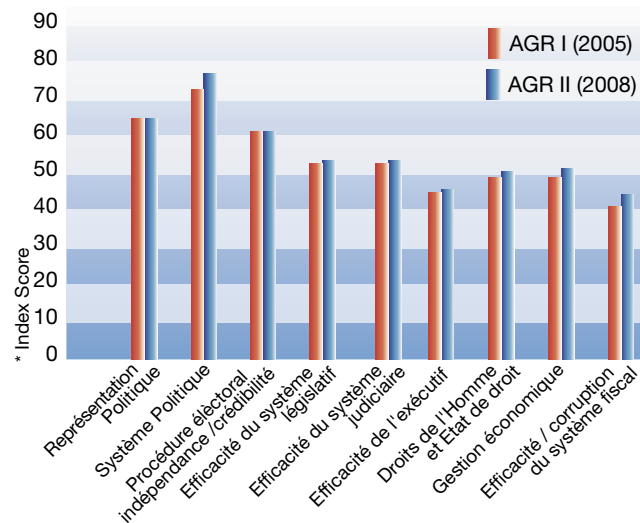
Malgré ces éléments positifs, des défis de taille subsistent :

- La qualité des élections reste douteuse dans nombre de pays. Le respect du constitutionnalisme et de l'État de droit reste un enjeu majeur. Davantage d'efforts sont requis pour faire appliquer les droits prévus par les divers instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme. Les mécanismes institutionnels d'équilibre des pouvoirs doivent être renforcés pour responsabiliser davantage l'exécutif ;

- Nombre d'organismes nationaux de lutte contre la corruption sont relativement faibles et la corruption demeure un problème très préoccupant ; selon l'UA, elle coûterait à l'Afrique près de 150 milliards de dollars EU par an, et la Banque africaine de développement (BAfD) considère qu'elle conduit à des pertes d'environ 50 % des recettes fiscales. Peu de progrès ont été réalisés dans le rapatriement des actifs situés dans les pays partenaires au développement : les régimes juridiques en cause sont complexes et peu flexibles, et les frais de justice rendent le processus extrêmement difficile pour nombre de pays africains ; et
- L'Afrique continue d'être la région où sévit le plus grand nombre de conflits armés : environ 1/5 de la population africaine vit encore dans des zones de conflit et, selon les estimations, environ 20 % de l'ensemble des armes légères et de petit calibre en circulation se trouvent en Afrique.

De légers progrès sur la gouvernance en Afrique

Gouvernance économique en Afrique



* Pour de plus amples détails sur le « Index Score », voir le rapport CEA-ONU sur le gouvernance en Afrique, 2008

Sources : CEA-ONU Expert Panel Surveys, UNECA Africa Governance Report (AGR), 2005 and 2008.

Principales priorités pour l'avenir

Pour **les gouvernements africains**, il s'agit notamment de :

- Consolider les tendances à l'amélioration de la gouvernance politique, notamment en s'attaquant aux problèmes pluridisciplinaires clés mis en évidence par le rapport sur la gouvernance en Afrique de la CEA-ONU et le processus MAEP ;
- Prendre des mesures plus rigoureuses pour remédier au problème persistant de la corruption ; et
- Réduire encore le nombre de conflits, notamment par un renforcement du maintien de la paix, et remédier aux problèmes sous-jacents, notamment la disponibilité d'armes légères et de petit calibre.

Les partenaires au développement ont un rôle important à jouer pour appuyer les efforts menés par l'Afrique, notamment en :

- Menant une action internationale plus déterminée contre la corruption active et passive, et en engageant dans le même temps une action plus efficace pour rendre aux gouvernements africains les biens illégalement acquis ;
- Assurant un soutien financier sûr et prévisible aux efforts de maintien de la paix de l'Afrique ; et
- Prenant des mesures efficaces au plan international pour remédier à certaines causes fondamentales des conflits, notamment le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ainsi que le commerce de ressources naturelles aux fins de financement des conflits.

THÉMATIQUE IV : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- THÈMES**
- ressources publiques intérieures
 - investissement direct étranger et autres apports de capitaux privés
 - aide au développement
 - dette extérieure

Quels engagements ont été souscrits

Même avant le consensus de Monterrey de 2002, **les gouvernements africains** avaient souligné l'importance de l'épargne intérieure, d'une meilleure mobilisation des recettes publiques et des apports de capitaux privés. Ils ont réaffirmé à maintes reprises leur détermination à mobiliser plus de ressources intérieures et à améliorer le climat d'investissement, afin d'attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers, sans fixer toutefois d'échéances précises.

Les engagements pris par **les partenaires au développement** sont intervenus en deux « vagues » essentielles. Durant ou après Monterrey, ils ont contracté, sans toutefois prévoir de dispositions particulières concernant l'Afrique, de nouveaux engagements substantiels en vue d'accroître l'aide publique au développement (APD) en pourcentage du revenu national brut (RNB), au nombre desquels figure l'engagement pris par l'Union européenne d'atteindre l'objectif intérimaire de 0,39 % du RNB d'ici à 2006. Une deuxième « vague » importante d'engagements relatifs aux volumes d'APD, à l'efficacité de l'aide, aux mécanismes de financement novateurs et à l'allègement de la dette a été souscrite en 2005, dont l'engagement de l'UE d'accroître encore l'APD, pour la porter à 0,56 % du RNB d'ici à 2010, la moitié de cette augmentation devant aller à l'Afrique subsaharienne. Lors du sommet du G8 tenu à Gleneagles en 2005, il a été estimé que les divers engagements souscrits conduiraient à une augmentation de l'APD à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010 par rapport aux valeurs de référence de 2004. Les partenaires au développement comme les gouvernements africains ont pris des engagements substantiels en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris, signée la même année, réaffirmant et étendant ces dispositions dans le programme d'action d'Accra de 2008. Les partenaires au développement se sont aussi engagés à mettre au point des mécanismes de financement novateurs et à prendre d'autres mesures pour annuler l'encours des dettes contractées auprès du FMI, de l'IDA et des banques régionales de développement.

Ont-ils été respectés ?

La plupart **des gouvernements africains** ont amélioré sensiblement leur gestion macroéconomique et budgétaire et ont réussi à augmenter le rapport des recettes publiques au PIB – qui est passé d'une moyenne de 21 % à plus de 25 % entre 2001 et 2007. Le taux d'épargne intérieure a aussi fortement progressé – de 18 % sur la période 1997-2002 à près de 24 % sur la période 2005-2007 –, même si l'augmentation est surtout le fait des pays richement dotés en ressources, mais il reste inférieur à celui des autres régions. Les ratios des recettes publiques au PIB varient aussi considérablement. Plus de la moitié des pays d'Afrique, dont tous les pays de l'Afrique du Nord, collectent aujourd'hui des recettes publiques qui équivalent à plus de 20 % du PIB, mais pour un quart des pays d'Afrique subsaharienne ce pourcentage reste inférieur à 15 %.

Les partenaires au développement ont beaucoup progressé vers le respect de l'engagement pris à Monterrey d'accroître l'APD à l'horizon 2006. Les versements nets des États membres de l'UE cette année-là ont ainsi représenté 0,43 % de leur RNB combiné, alors que l'engagement annoncé à Monterrey était de 0,39 %. Un facteur clé à cet égard a été les très importants allègements de dette convenus en 2005 et 2006, qui ont conduit à une forte remontée des rapports APD-RNB au cours de ces deux années. Les résultats au regard de la deuxième « vague » d'engagements pris en 2005 sont toutefois plus contrastés et encore incomplets, étant donné que plusieurs d'entre eux portent sur 2010 :

- Des progrès sont à noter en termes d'allègements supplémentaires de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), mise en œuvre en 2006 ;
- Après la forte remontée observée en 2005 et 2006 sous l'effet des opérations d'allègement de la dette, le rapport de l'APD au PNB a toutefois diminué en 2007, à la fois au niveau mondial et en Afrique, ces opérations revenant à des niveaux plus normaux ; un gonflement substantiel de l'APD s'imposera sur la période 2008-2010 pour que puissent être honorés les engagements pris en 2005 ;

- L'évaluation réalisée avant le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, tenu en septembre 2008, mettait en évidence de lents progrès au regard de la plupart des objectifs fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris de 2005 et, dans certains secteurs, la situation en Afrique est de fait pire que la situation au niveau mondial ; et
- Un aspect plus positif, toutefois, est que plusieurs mécanismes de financement novateurs ont été lancés (la taxe de solidarité sur les billets d'avion d'UNITAID, les Engagements avancés de marché pour les nouveaux vaccins et la Facilité internationale de financement pour la vaccination) et commencent à générer des recettes.

Quels ont été les résultats ?

Une augmentation massive du financement du développement, conjuguée à une réduction importante de l'endettement extérieur, a été observée :

- Entre 2002 et 2007, le montant cumulé des recettes intérieures publiques, des apports extérieurs privés et de l'APD provenant des donateurs du CAD membres de l'OCDE est passé de 176 à 487 milliards de dollars EU pour l'Afrique dans son ensemble ;
- Cette évolution est due à une augmentation des recettes publiques, qui représentent de loin la source la plus importante de financement – 75 % environ du total pour l'Afrique dans son ensemble, 85 % environ pour l'Afrique du Nord et 70 % pour l'Afrique subsaharienne. Tant les pays richement dotés en ressources que les autres ont vu leurs recettes s'accroître ;
- Les apports de capitaux privés se sont fortement accrus et, à 81 milliards de dollars EU en 2007, représentaient plus du double des apports d'APD pour l'année. Sur ce total général, les entrées d'IDE se sont chiffrées à 45 milliards de dollars EU. Cette poussée est due dans une large mesure aux investissements réalisés dans les activités extractives, mais l'IDE a aussi progressé dans plusieurs secteurs de services. Les autres apports de capitaux privés (investissement de portefeuille, dettes bancaires et obligations) ont atteint plus de 35 milliards de dollars EU ;
- L'APD destinée à l'Afrique est passée de 21,7 milliards de dollars EU en 2002 à 43,5 milliards en 2006. Elle est revenue



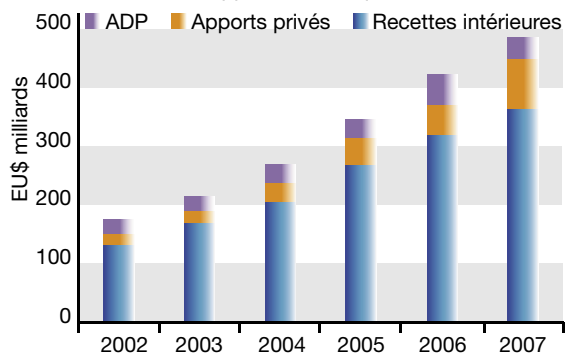
- à 38,7 milliards de dollars EU en 2007, lorsque les opérations d'allègement de la dette ont retrouvé des niveaux plus normaux. Si l'on exclut ces opérations, l'APD à l'Afrique est passée de 28,3 à 35 milliards de dollars entre 2006 et 2007 ;
- Les allègements de dette ont sensiblement baissé aussi bien l'encours que les ratios du service de la dette. Le ratio de la dette extérieure au PIB pour l'Afrique est tombé de 55 % en 2002 à 24 % en 2006 ; et
- Enfin, les envois de fonds de travailleurs à l'étranger deviennent une source de financement de plus en plus importante, avec une progression de 12,9 milliards de dollars EU en 2002 à 38,0 milliards de dollars en 2007, soit un niveau proche de l'APD.

Sur cette toile de fond de progrès, les principaux enjeux sont les suivants :

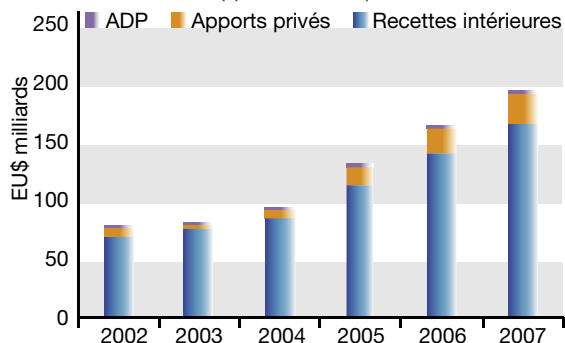
- Le ralentissement économique mondial aura d'importantes répercussions sur les financements disponibles à l'appui du développement, notamment sur la base de recettes intérieures, laquelle sera affectée par le tassement de la croissance économique, sur les apports extérieurs privés et sur le niveau des envois de fonds des travailleurs à l'étranger ;

Le financement du développement à destination de l'Afrique a nettement augmenté, les recettes intérieures se taillant la part du lion dans les recettes totales.

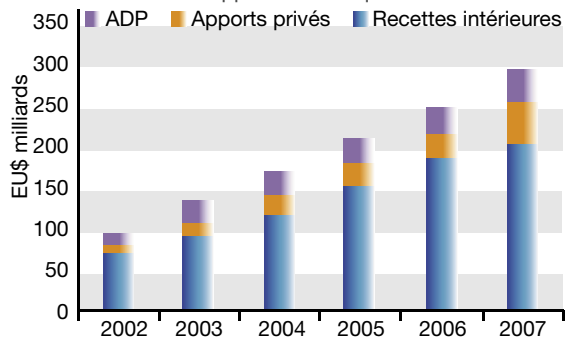
Financement du développement : Afrique



Financement du développement : Afrique du Nord



Financement du développement : Afrique subsaharienne



Sources : Perspectives économiques régionales du FMI, Moyen-Orient et Asie centrale (mai 2008), Afrique subsaharienne (septembre 2008) ; Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2008), Rapport 2007 sur la coopération pour le développement de l'OCDE (publié en janvier 2008) et données actualisées.

- Beaucoup de chemin reste à parcourir par les partenaires au développement s'ils veulent honorer les engagements souscrits, c'est-à-dire à la fois accroître le volume d'APD et améliorer l'efficacité de l'aide d'ici à 2010 ; et
- Plusieurs pays ayant bénéficié d'allègement de la dette sont confrontés à un risque modéré ou élevé de sur-endettement. Le ralentissement économique pourrait aggraver encore la situation en termes de viabilité de la dette.

Principales priorités pour l'avenir

Pour **l'Afrique**, les principales priorités sont notamment les suivantes :

- Doper l'épargne en exploitant le potentiel des institutions de micro-financement, en mettant en place des systèmes financiers plus actifs et plus diversifiés et en encourageant l'intégration régionale des marchés de capitaux ;
- Poursuivre les efforts déployés pour mobiliser davantage de recettes publiques intérieures, notamment en améliorant l'administration de l'impôt et la transparence et l'équité de la politique fiscale, et en luttant contre la fraude fiscale ; et
- Poursuivre les efforts déployés pour améliorer les conditions de l'investissement, développer les marchés financiers et réduire le coût des envois de fonds de l'étranger.

Pour **les partenaires au développement**, il s'agira en priorité de :

- Renforcer l'action internationale en vue de combattre l'évasion et la fraude fiscales et les pratiques fiscales dommageables, de rapatrier les actifs acquis illégalement et d'accroître la transparence et l'échange d'informations ;
- Respecter les engagements souscrits concernant l'accroissement du volume de l'aide et l'amélioration de son efficacité ; et
- Intensifier les efforts en vue de promouvoir et de faciliter des mécanismes de financement novateurs et de générer des ressources supplémentaires sur le marché du carbone, de façon à assurer des financements supplémentaires de nature à couvrir le coût des mesures d'adaptation au changement climatique.

THÉMATIQUE V : QUESTIONS TRANSVERSALES

QUATRE GRANDES QUESTIONS TRANSVERSALES TRANSCENDENT L'ENSEMBLE DES THÈMES PRÉCÉDENTS :

- l'importance du renforcement des capacités
- le rôle essentiel des institutions régionales
- la nécessité d'établir des liens entre les différents domaines de l'action publique à l'appui des objectifs de développement
- la nécessité de s'intéresser plus largement aux enjeux systémiques de portée internationale

Le renforcement des capacités

Les pénuries de capacités sont un dénominateur commun à tous les sujets traités dans ce rapport. C'est de fait un aspect capital pour pouvoir agir en faveur de la croissance – l'Afrique doit élargir l'offre de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail afin de renforcer sa compétitivité sur les marchés mondiaux –, un aspect capital pour pouvoir investir dans l'humain – l'Afrique a besoin d'enseignants et de professionnels de santé mieux formés pour avancer plus vite en direction des OMD relatifs à la santé et l'éducation – et, enfin, un aspect capital pour promouvoir la bonne gouvernance. Un grand

nombre d'institutions de gouvernance relevant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire souffrent de graves contraintes de capacités. Les capacités des administrations restent insuffisantes en raison de facteurs comme le faible niveau des salaires, les mauvaises conditions de travail et le manque de formation, qui restent une réalité dans bien des pays africains. De nombreux pays n'ont toujours pas les capacités requises pour transcrire des politiques de portée générale en programmes sectoriels et pour les mettre en œuvre. Il faudrait des capacités supplémentaires dans des domaines comme le maintien de la paix et la sécurité, et ce non seulement au sein des administrations nationales, mais aussi dans les institutions régionales et africaines.



© Alan Gignoux / Banque Mondiale

Des efforts ont été accomplis du côté tant des administrations nationales et des institutions régionales et africaines que des partenaires au développement pour s'attaquer aux contraintes de capacités. Ces efforts se sont notamment concrétisés par une série d'initiatives ciblées lancées dans le cadre de l'Initiative du NEPAD pour le renforcement des capacités ainsi que par des programmes approuvés par des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale. Des ressources ont été engagées ; pourtant, les résultats demeurent décevants. Dans la plupart des pays, à quelques exceptions près, les réformes des services publics n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés. L'exode de travailleurs qualifiés, y compris la fuite des cerveaux vers d'autres régions, demeure un problème majeur (même s'il occasionne parallèlement des rapatriements de fonds).

Cette question doit être rattachée à la politique et aux priorités qui prévalent dans le secteur de l'éducation. Bien que l'accès de tous à l'enseignement primaire soit la clé pour pouvoir disposer d'une main-d'œuvre plus instruite et plus nombreuse, les progrès dans l'amélioration de la formation professionnelle

structurée et de l'adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins du marché du travail ont été limités. Le problème ne réside néanmoins pas seulement dans le renforcement des capacités, il tient également à l'utilisation de ces capacités et à l'aptitude à les retenir, ce qui signifie qu'il convient d'appréhender la question dans sa globalité : pour pouvoir être performants, les travailleurs doivent être formés, équipés de façon adéquate et suffisamment rémunérés.

Les principales priorités consistent désormais pour les pouvoirs publics **des pays africains** à aborder la question sous l'angle de l'offre, notamment en renforçant la formation professionnelle dans les secteurs formel et informel, à s'attaquer aux problèmes de rétention de la main-d'œuvre à l'aide de programmes ciblés destinés à améliorer les conditions de travail et les rémunérations dans des secteurs en proie à des pénuries criantes. **Les partenaires au développement** devraient appuyer les efforts déployés, notamment en revoyant leurs propres pratiques de recrutement dans les secteurs où l'on manque de travailleurs qualifiés, comme celui de la santé, et en apportant une assistance financière et technique.

L'intégration régionale

Le paysage institutionnel s'est transformé en Afrique depuis 2000, en particulier depuis que l'Union africaine s'est affirmée en tant qu'institution de premier plan à l'échelle du continent. Les communautés économiques régionales (CER) ont elles aussi un rôle capital à jouer. L'Union africaine en a reconnu huit, bien qu'elles se recoupent pour ce qui est tant de leur composition que des accords commerciaux auxquels elles sont parties. Les responsables africains ont pris conscience de la nécessité de rationaliser les CER tout en les renforçant et d'harmoniser leurs activités. Cependant, les progrès réalisés jusqu'ici restent lents. Les partenaires au développement,

dont l'UE, se sont déclarés déterminés à œuvrer en faveur de l'intégration régionale et des échanges régionaux en Afrique. Les CER ont un rôle particulièrement important à jouer pour contribuer à stimuler la croissance économique. Une intégration économique régionale plus étroite est un moyen de créer des conditions propices au développement des échanges et, grâce à l'expansion des marchés, de contribuer à attirer des investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

L'ouverture de marchés de capitaux régionaux peut offrir la possibilité de surmonter le handicap que constitue l'étroitesse des marchés nationaux. Le développement des infrastructures et la gestion des ressources naturelles sont des sujets qui exigent une vision régionale (notamment sur des sujets comme la gestion transnationale de l'eau). Les CER ont également une mission fondamentale à remplir dans d'autres domaines. Elles ont œuvré activement à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et elles ont également été présentes sur des questions intéressantes la paix et la sécurité. Les forces africaines de maintien de la paix qui sont intervenues au Liberia et en Côte d'Ivoire ont été mises en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Des instruments régionaux de contrôle des armes légères et de petit calibre ont été institués par les États d'Afrique orientale, des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique ainsi que par la CEDEAO.

Il importera d'accélérer trois processus. Le premier consiste en la rationalisation des accords en vigueur, qui se recoupent. Le deuxième vise à approfondir le processus d'intégration à l'intérieur des sous-régions. Le troisième est un processus de coordination entre les différentes sous-régions. La conduite de ces processus revient à l'évidence aux pouvoirs publics des pays africains, mais il importe que les stratégies des partenaires au développement, notamment dans le domaine des échanges, concourent à consolider leur action.

La cohérence des politiques

Bien que le présent rapport traite tour à tour de la croissance, du développement humain, de la gouvernance et des finances, ces sujets sont manifestement imbriqués. La mise en relation de ces différents aspects de l'action gouvernementale est un véritable défi tant pour les gouvernements des pays africains que pour les partenaires au développement. Pour les premiers, la réalisation des objectifs poursuivis, par exemple dans le domaine de la santé, ne relève pas seulement de la politique menée dans le secteur de la santé. Elle est également tributaire de l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement, qui elle-même exige une amélioration du cadre réglementaire et la prise en compte des effets du changement climatique. Elle est à l'évidence liée à l'amélioration de l'éducation, en particulier des filles, et à la recherche de solutions au problème de la discrimination entre les sexes. Elle appelle également une amélioration de la gouvernance grâce à des systèmes idoines de gestion et de reddition de comptes et l'instauration de conditions de paix et de sécurité. Elle exige enfin des ressources. Il faudra donc que les gouvernements des pays d'Afrique tiennent compte des objectifs dérivés des OMD dans leurs politiques générales et dans l'affectation de leurs ressources.

Atteindre les OMD est une ambition qui exige non seulement une dynamique forte sur le continent africain, mais aussi une action collective à l'échelle planétaire dans un nombre croissant de domaines de l'action publique, allant du changement climatique aux échanges et à la réglementation financière en passant par la politique fiscale, la lutte contre la corruption, la paix et la sécurité et le financement du développement. Ce constat appelle une redéfinition de ce que les partenaires au développement de l'Afrique seront amenés à faire et souligne combien il convient de veiller à ce que les stratégies engagées dans les différents domaines d'action des pouvoirs publics ne se portent pas préjudice, mais au contraire s'étayent mutuellement. Il importera que les partenaires au développement fassent écho à leur engagement à atteindre les OMD dans la démarche qu'ils adopteront tant dans les grandes négociations internationales à venir en 2009, notamment sur le changement climatique et le commerce, que dans d'autres domaines où il existe des possibilités de resserrer la coopération internationale, dont la politique fiscale.

Enjeux systémiques de portée internationale

Les évolutions observées sur le plan planétaire ont déclenché un réexamen de toute une série d'enjeux systémiques de portée générale, parmi lesquels la réforme de l'architecture



UN Photo/Evan Schneider

et des institutions financières internationales ainsi que des dispositifs en place pour assurer le dialogue sur les politiques à suivre et la coordination des politiques de pays de plus en plus interdépendants du fait de la mondialisation. Ce réexamen se déroule dans un contexte où la nécessité d'améliorer la transparence et de soumettre à une surveillance plus efficace le système financier international est largement admise, compte tenu des intérêts en jeu pour tous les pays, indépendamment de leur stade de développement, et où la nécessité de réformer les institutions multilatérales de façon à les rendre plus réactives et plus efficaces lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement à faire face aussi bien à des crises à court terme – telles que la crise des prix du pétrole et des denrées alimentaires survenue en 2008 – qu'à des besoins de développement à long terme fait également l'objet d'un consensus de plus en plus large.

Il est clair que l'Afrique est profondément affectée par les évolutions économiques qui se dessinent au niveau mondial. Il est clair également que le continent africain, qui compte près de 1 milliard d'habitants, est sous-représenté dans les processus internationaux tant formels qu'informels. C'est dans ce contexte que les responsables africains ont demandé que l'Afrique soit mieux représentée au sein des instances internationales prenant des décisions et au sein d'institutions telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi que dans le cadre des dispositifs visant à renforcer le dialogue sur l'action à mener et la coordination des politiques qui commencent à apparaître. Il importera de tenir compte des intérêts de l'Afrique dans l'ensemble de ces domaines dans les nouveaux dispositifs qui devraient voir le jour en 2009.